

**Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Coinches  
séance du 30/04/2021**

L' an 2021, le 30 Avril à 20 heures 15 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de LEMAIRE Anthony Maire.

M. LEMAIRE Anthony, Maire, Mmes : BATOT Séverine, UNTERHALT Danièle, VINCENT Gisèle, MM : BRESCH Sébastien, FUNFSCHILLING Jérôme, GUNSETT Jean-François, HATTON Laurent, MERGY Francis, RINGOT Hubert

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHACHAY Silvère à M. LEMAIRE Anthony

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 10

Date de la convocation : 22/04/2021

Date d'affichage : 22/04/2021

M. HATTON Laurent Secrétaire

*réf* : 2021/22 : **GESTION DU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES / CENTRE DE GESTION DES VOSGES**  
**Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le centre de gestion des Vosges (CDG 88) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

**La mission proposée par le CDG 88 permettra ainsi pour les collectivités signataires de disposer :**

- d'une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;
- d'une équipe d'experts ;
- d'un accompagnement individualisé et personnalisé ;

dans le respect de la réglementation RGPD.

Monsieur le Maire, donne lecture au conseil municipal, du projet de convention du CDG88

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE**

**Article 1 :**

De conventionner avec le Centre de Gestion des Vosges et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

**Article 2 :**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

**Article 3 :**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

*réf : 2021/23* : **REGLEMENT CITY STADE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la nécessité de modifier le règlement pour l'utilisation du city stade.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le règlement présenté et donne pouvoir au Maire.

P. J. 1 règlement

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

*réf : 2021/24* : **MAISON COMMUNALE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les estimations réalisées par des professionnels concernant la maison sise 91, rue de la mairie 88100 COINCHES ainsi que les parcelles B 1924 d'une superficie de 46 m2, B 1926 d'une superficie de 423 m2 et B 1928 d'une superficie de 759 m2.

Après étude des analyses, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DECIDE**

- de mettre en vente la maison sise 91, rue de la Mairie 88100 COINCHES ainsi que les parcelles B 1924 d'une superficie de 46 m2, B 1926 d'une superficie de 423 m2 et B 1928 d'une superficie de 759 m2 au tarif de 105 000.00 € net vendeur.
- donne pouvoir au Maire

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

## SOMMAIRE

GESTION DU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE  
DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES / CENTRE  
DE GESTION DES VOSGES  
REGLEMENT CITY STADE  
MAISON COMMUNALE

<b>LEMAIRE Anthony</b>	<b>RINGOT Hubert</b>
<b>UNTERHALT Danièle</b>	<b>BATOT Séverine</b>
<b>CHACHAY Silvère</b> <b>Excusé proc. à LEMAIRE A.</b>	<b>HATTON Laurent</b>
<b>FUNFSCHILLING Jérôme</b>	<b>MERGY Francis</b>
<b>VINCENT Gisèle</b>	<b>BRESCH Sébastien</b>
<b>GUNSETT Jean-François</b>	